



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 75055

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de revoir le programme en sciences économiques et sociales. Parvenant à faire l'unanimité (lycées, enseignants et universitaires) contre lui, le projet soumis à consultation devrait en effet connaître des modifications substantielles afin de rassurer la communauté éducative, mais aussi d'assurer un enseignement des sciences économiques et sociales de qualité. L'enseignement des SES a pour objectif de permettre aux élèves de mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent. Son programme doit permettre de mieux comprendre les défis qui traversent le champ de l'économie et du social. Le programme actuel a choisi de manière contestable de faire l'impasse sur des mots aussi importants que chômage, pouvoir d'achat ou salaire. Elle lui demande de préciser la procédure d'élaboration de ce futur programme. Elle souhaite aussi, connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de conserver un bon programme pour les lycéens.

Texte de la réponse

Le programme des Sciences économiques et sociales (SES) de seconde, comme tous les programmes, a été élaboré par une commission composée d'experts (inspecteurs, professeurs de lycée et universitaires). Ce programme, a suivi la procédure institutionnelle habituelle avant d'être publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) du 29 avril 2010 ; il a été mis à la consultation de janvier à mars 2010 sous forme de projet, puis réajusté pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants et présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010, où il a été à nouveau discuté par les représentants des syndicats, des parents d'élèves, des lycéens. Le programme de la classe de seconde en économie vise à : « donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries économiques et sociales (ES) ou sciences et technologie de la gestion (STG), les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit ; faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études au lycée et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement des études en économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales... ». Tous les élèves de seconde bénéficient, depuis la rentrée 2010, d'un enseignement d'économie. Ils ont le choix entre deux enseignements d'exploration : « sciences économiques et sociales » ou « principes fondamentaux de l'économie et de gestion ». Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir ces deux enseignements. Les programmes du cycle terminal viendront parachever la formation scientifique des élèves qui auront choisi, en toute connaissance de cause, la filière ES ou STG à la fin de leur seconde. Le programme d'économie instaure une spécialisation progressive dans l'acquisition de certaines notions sur lesquelles il n'est pas fait « l'impasse » en seconde, mais qui sont explorées sous un certain angle pour, dans le cycle terminal, être reprises, élargies dans des problématiques nouvelles et selon les divers modes de raisonnements propres à chaque science (économie, sociologie et sciences politiques). C'est ainsi qu'en seconde, le chômage proposé comme une notion à découvrir fait partie d'un thème « Formation et emploi » avec deux questions : « Le diplôme : un passeport pour l'emploi. » ; « Le chômage : des coûts salariaux trop élevés ou une insuffisance de la demande ? » De même, la famille et

les inégalités, thèmes de société essentiels, peuvent être abordées à partir du thème « Individus et cultures » par l'enseignant entièrement libre de sa pédagogie. Le programme de la classe de première ES vient d'être publié. Il a suivi le même cheminement de concertation que celui de seconde et a reçu un avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation le 1er juillet 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75055

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3551

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12056